

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines!

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 8

- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE



GAZ 16

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 22

- Données générales
- Achats Groupe Electricité
- Achat Groupe Gaz



MDE 26

- CEE
- CEP



ENR 30

- Solaire
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 32

- SEYMABORNE



AMO 36

- AMO
- Diag Amiante



SIG 38

- Le portail
- Syncom



Fonctionnement du SEY 40

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- L'organisation face au covid
- La communication



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Octobre 2023

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN

Tél. : 01 30 68 64 10

e-mail : accueil@sey78.fr

www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Laurent RICHARD, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,
Michèle GAVOIS-MAGE
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS,

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 850 exemplaires.



ÉDITO

Chers adhérents et chers collègues,

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Après deux années particulières en raison du Covid, l'année 2022 aura été marquée par la guerre entre l'Ukraine et la Russie qui a eu un impact important entraînant notamment une très forte hausse des marchés de l'énergie.

Mandataire du groupement d'achat souscrit par 183 collectivités pour l'électricité et 103 pour le gaz, le SEY est en première ligne pour acheter au mieux ces énergies sur les marchés à terme. La forte volatilité des cours rend l'avenir incertain et sans visibilité. Deux certitudes : pour obtenir le prix que je qualifierai dans ce contexte, le moins désavantageux possible, il faut toujours acheter massivement par groupement d'achat. Nous obtenons ainsi des prix très inférieurs aux marchés (-25% pour l'électricité et -30% pour le gaz). Parallèlement, pour être moins vulnérable face au prix des énergies, il est impératif de réduire sa consommation, c'est le rôle de chacune de nos collectivités : cela a de plus le mérite d'agir activement contre le réchauffement climatique.

Du côté de la mobilité électrique, le SEY a réalisé cette année avec le Cabinet de conseils Mobileese le schéma directeur yvelinois pour le déploiement de 600 bornes de recharge pour les véhicules électriques qui détermine le plan d'action de 2023 à 2026, dont pour le SEY, 400 bornes à raison d'une centaine de bornes par an.

Enfin, via sa régie « SEY Energies renouvelables », le SEY est mobilisé pour le développement de la production locale d'énergies renouvelables grâce à ses installations photovoltaïques gratuites avec des retombées économiques très avantageuses pour les communes, et moins de dépendance vis-à-vis des approvisionnements extérieurs. 18 études préalables d'opportunité pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques ont ainsi été réalisées en 2022. 9 projets (de 600 à 1500 m²) ont été techniquement retenus et seront réalisés courant 2023 et 2024.

Comme toujours, le SEY continue de défendre en priorité les intérêts de ses 201 communes, et de les accompagner dans la maîtrise de l'Énergie. Cette mutualisation des moyens à grande échelle donne une capacité d'agir indispensable. Dans le nouveau contexte énergétique si défavorable, le SEY se bat pour offrir des perspectives positives.

Bien à vous et bonne lecture.

Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental



LES TEMPS FORTS 2022

Février

Modification des statuts du SEY

Au fil des années, le SEY s'est vu transférer davantage de compétences et de missions en matière d'Énergie par ses membres et assurer des actions en faveur de la maîtrise de demande en énergie.

Au regard des enjeux actuels en matière de transition écologique et de la volonté du SEY de participer à la diminution de l'impact environnemental des activités polluantes en matière d'énergie, le SEY a souhaité élargir ses compétences afin d'offrir plus de services à ses membres et modifier ses statuts dans ce sens.

Le SEY veut promouvoir des solutions de mobilité douce et souhaite pour cela être statutairement habilité à intervenir en lieu et place de ses membres et sous réserves des possibilités offertes par la législation en vigueur, pour assurer la réalisation et l'exploitation de modes de déplacement faisant appel à la propulsion humaine (vélo, trottinette ...) ainsi qu'assurer l'organisation des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages.

Dans un contexte où les problématiques énergétiques sont devenues fortes, le SEY souhaite aussi pouvoir assurer, en lieu et place de ses membres, la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid.

Les nouveaux statuts sont axés dans une volonté de promouvoir au maximum les actions concrètes pour maîtriser la consommation d'énergie.

Mars

Des groupements d'achat de gaz et électricité

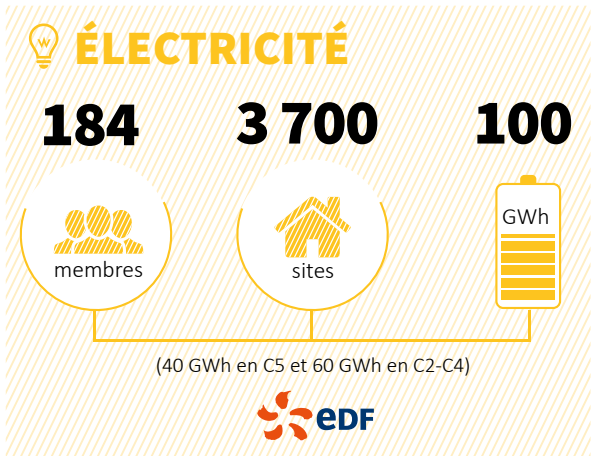
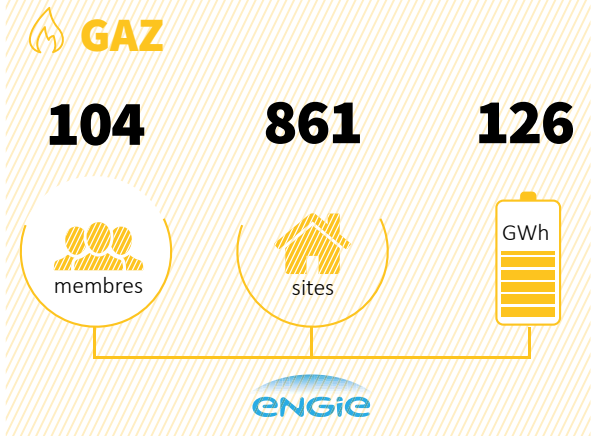
Dans un contexte compliqué et tendu en matière d'achat d'énergie, le SEY a relancé les marchés d'achat de gaz naturel et d'électricité, pour une fourniture au 1^{er} janvier 2023.

Grâce au SEY, les adhérents des groupements,

- profite de l'expertise du SEY qui dispose des ressources nécessaires, structure les besoins, les marchés de l'énergie sont complexes et évolutifs. Acheter de telles énergies requiert des compétences spécifiques et une connaissance précise de ces marchés,
- sécurise techniquement et juridiquement les procédures et mutualise les coûts de procédure de passation des marchés : les adhérents s'affranchissent de la procédure de marché public,
- profite de meilleurs prix, la mutualisation des achats génère d'importants volumes de consommation, qui permettent d'obtenir de meilleurs prix et services.



Chiffres des nouveaux groupements 2023-2025





📅 Septembre

38^{ème} Congrès FNCCR

Le 38^{ème} congrès de la FNCCR, qui s'est déroulé à Rennes du 27 au 29 septembre 2022, a mis à l'honneur l'inventivité, la coopération et la solidarité entre les collectivités, au service de tous.

Cet événement de portée nationale a réuni plus de 2 000 élus locaux et décideurs publics. Une centaine d'exposants étaient présents, le SEY était présent aux côtés des autres syndicats d'énergies du Pôle Energie Ile de France. Ils ont partagé un stand, où chacun pouvait échanger sur les défis d'actualité, comme l'efficacité et la transition écologique.

Lors de ce congrès, les membres du Pôle Energie Ile de France en ont profité pour évoquer leurs actions et signer les conventions permettant de mener les actions communes à venir.



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS



Syndicat Départemental
d'Énergies du Val d'Oise
SOEVO





LES TEMPS FORTS 2022

Septembre

Moment d'échange entre le SEY et Enedis

Moment d'échange entre le SEY et Enedis sur l'exécution du premier Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) mis en place dans le cadre du nouveau cahier des charges de concession signé en novembre 2019.

Le PPI permet de programmer des investissements sur le réseau électrique de manière conjointe entre le SEY et Enedis.

Ce premier PPI d'une durée de quatre ans (2020 – 2024) a pour objectif l'amélioration de la qualité de distribution de l'électricité, il doit ainsi permettre de couvrir les besoins de renouvellement et de développement du réseau sur la concession.

Le SEY et Enedis échangent afin de cibler des parties du territoire où les besoins d'investissements se font le plus ressentir.



Octobre

Nouvelle action de maîtrise de la demande en énergie

Dans le cadre de son engagement dans les actions de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), le SEY encourage les collectivités présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser la consommation d'énergie de leur parc d'éclairage public, en les incitant notamment à installer des horloges astronomiques.

Aujourd'hui, la programmation de l'éclairage public est pensée dans le but de réaliser des économies d'énergies considérables tout en garantissant la sécurité de tous.

Au-delà de la fonction de base de gestion et de régulation des éphémérides, cette technologie inclut le pilotage à distance et la télésurveillance des consommations, pour un suivi et une maîtrise de la facture énergétique de l'éclairage en temps réel.

Le SEY souhaite soutenir les collectivités intéressées par cette solution en apportant un soutien financier qui consiste à rembourser à la collectivité jusqu'à 80 % du coût HT de fourniture et pose (*selon facturation, dans la limite du plafond défini et en fonction de la population de la collectivité*).



Novembre

Réalisation et présentation du SDRIVE

Dans une optique d'accélération de la transition écologique le SEY a souhaité dès 2017 accompagner le développement du véhicule électrique sur son territoire en créant le réseau « SEY Ma Borne »

Avec près de 300 points de charge en service à ce jour, et une forte dynamique d'usage (plus de 5 000 recharges chaque mois), le réseau « SEY Ma Borne » est désormais présent sur 78 communes.

Fort de cette expérience, le SEY a réalisé le Schéma Directeur Départemental d'implantation des Bornes de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE).



Le schéma comprend un état des lieux des bornes déjà présentes sur le territoire, une estimation prospective des besoins sur la voie publique, une stratégie et des objectifs intégrant les déploiements réalisés par le SEY et les autres acteurs publics. L'objectif est d'assurer un maillage complet et calibré aux besoins de recharge des usagers de véhicules électriques et adaptés à chaque commune.

L'ensemble des collectivités intéressées ont été conviées à une matinée de présentation et d'échange autour des résultats de ce Schéma Directeur.



Décembre

Nouvelle compétence du SEY : mobilité propre

En prolongement de la création du réseau « SEY Ma Borne » et en application de l'arrêté AIP n°78-2022 du 09-22-00014 portant modification des statuts du SEY, le syndicat exerce désormais, en lieu et place du membre qui lui transfère la compétence, la création, l'entretien et l'exploitation des bornes de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables telle que mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT.

73 collectivités ont fait confiance au SEY et lui ont transféré leur compétence.



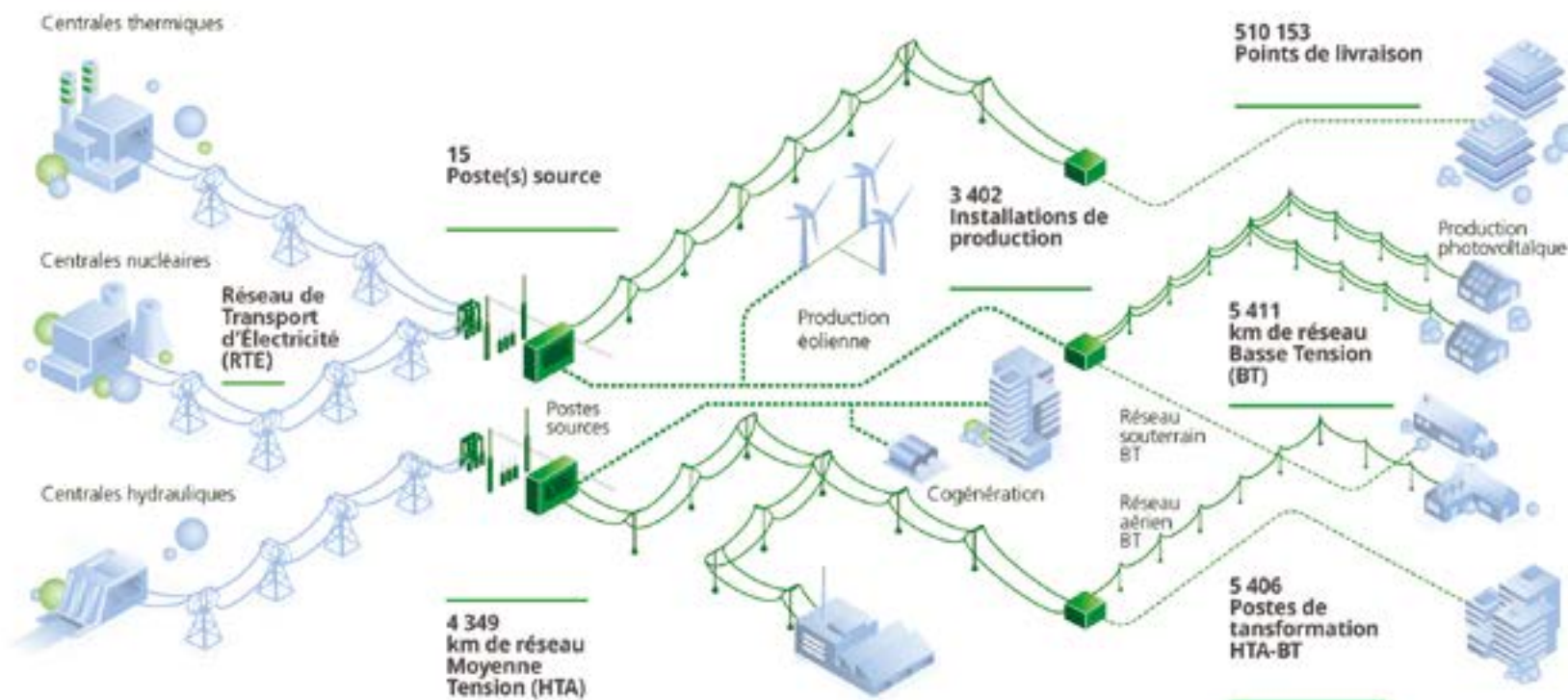


**UNE COMPÉTENCE
HISTORIQUE**

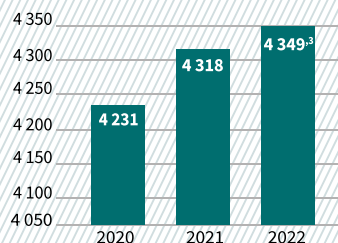
LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



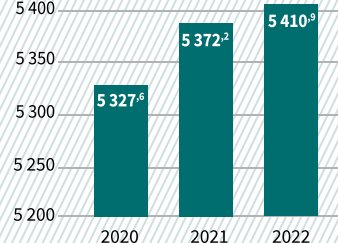
I DONNÉES CLÉS



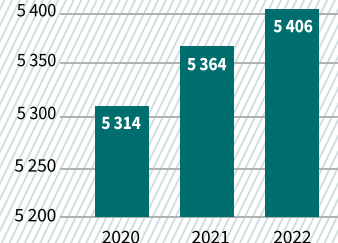
I Réseau HTA



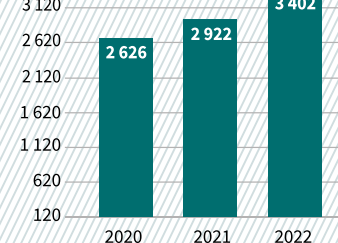
I Réseau BT



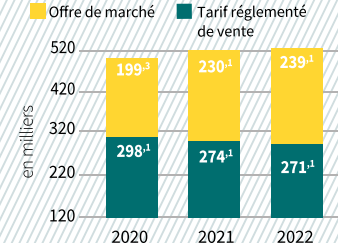
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



CONTRÔLE DE CONCESSION 2022

I DONNÉES 2021

Dans la continuité de 2021, les orientations du contrôle de concession ont consisté à suivre les orientations d'investissement du concessionnaire sur les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) afin d'évaluer le respect des engagements du contrat de concession, signé fin 2019.

Ce 2nd contrôle de concession sur le 1^{er} PPI a permis de donner les premières tendances du point de vue financier et technique. En effet, une majorité d'opérations est terminée et donc intégrée dans les bases de données comptables d'Enedis.

Si les orientations générales d'investissement semblent confirmer une trajectoire satisfaisante sur le périmètre du SEY, Enedis doit néanmoins maintenir le cap afin d'atteindre ses engagements en fin de PPI.

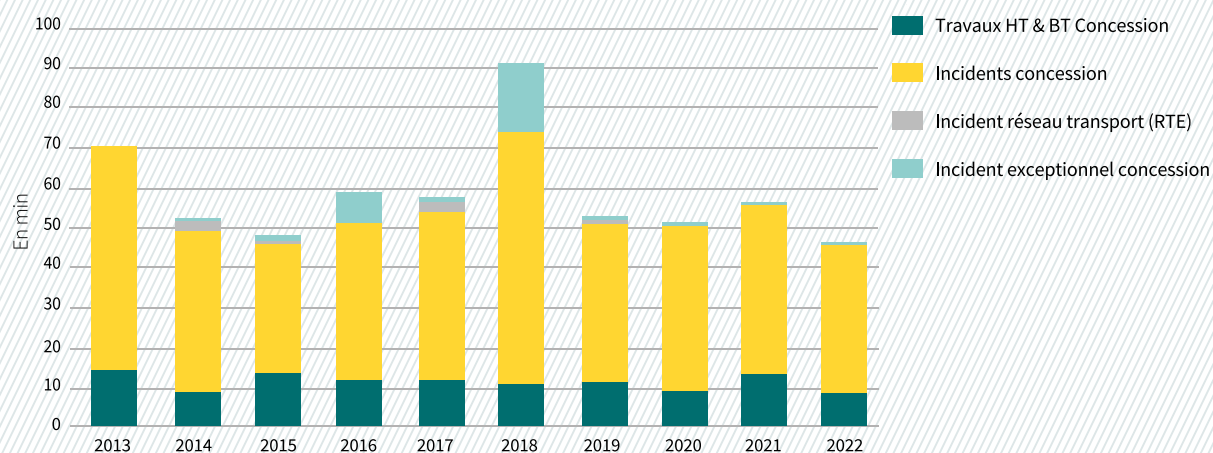
Les services d'Enedis ont bien pris conscience des enjeux et des objectifs du SEY, ceux-ci ayant bien été clarifiés et intégrés lors de la précédente mission de contrôle. Ce 2^{ème} exercice a été une réussite dans la quantité et qualité des échanges entre le concédant et le concessionnaire.

Enfin, les orientations du contrôle 2023 sur les données 2022 permettront d'établir le point d'étape à fin 2022, ce qui servira au démarrage des négociations du 2nd PPI pour la période 2025-2029.

POINT FORT

I Un critère B perfectible mais qui s'améliore

Évolution du critère B TCC SEY



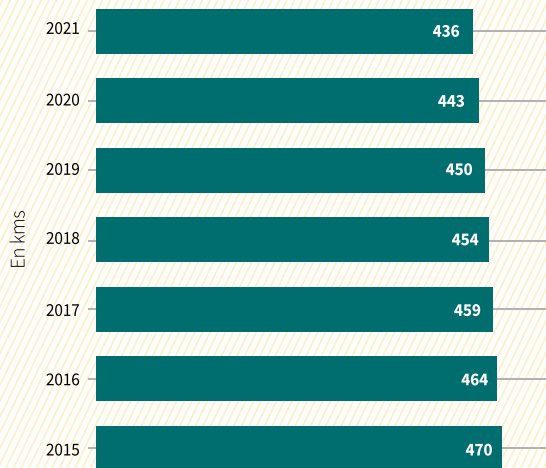
Le diagnostic porté en 2018 était alarmant au vu de la forte augmentation. Toutefois, la tendance s'est améliorée de 2019 à 2021 et plus nettement en 2022.

La mise en œuvre des trois premières années du 1^{er} PPI sur les zones « accidentogènes » semble porter ses fruits !



POINT D'ALERTE

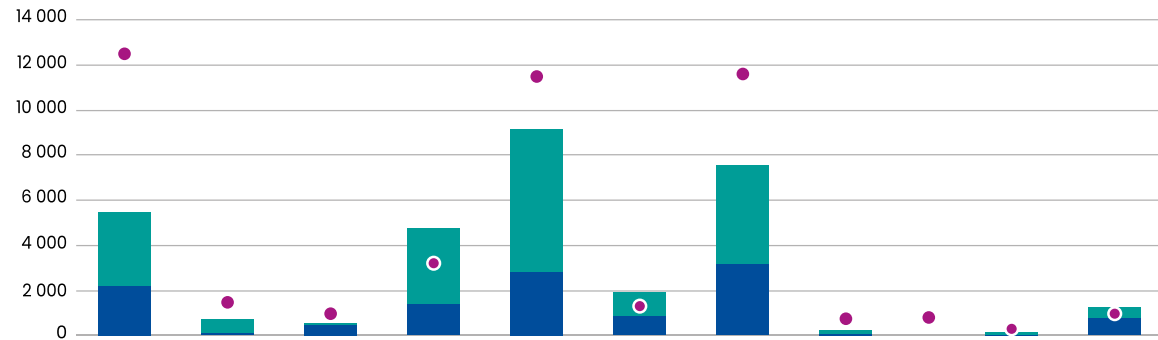
Le linéaire de réseau aérien nu baisse très peu



Le stock de réseau aérien BT nu ne diminue que d'environ 1,6%/an. Ce réseau accidentogène et dont l'âge moyen est de plus de 60 ans nécessite une réelle action du concessionnaire. A ce rythme, il faudrait encore plus de 60 ans pour résorber le stock des 436 km.

À cela s'ajoute le stock des provisions pour renouvellement constituées pour ces ouvrages qui n'est pas utilisé par Enedis : 7,7 M€ à fin 2021 en baisse de seulement 0,3M€ depuis 2019

ZOOM SUR



L'avancement de l'objectif financier du PPI en K€

Le suivi de la réalisation de la 2nde année du 1^{er} Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) a constitué l'axe fort du contrôle 2022 pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé.

Aussi, le suivi des engagements spécifiques du PPI requiert de la part du SEY un contrôle précis des travaux réalisés sur son territoire.

De même, parmi les retours financiers majorés, dans le cadre du nouveau contrat, figure la participation

Article 8 dédiée à l'enfouissement. Il sera essentiel de consommer les 1,1 M€/an garantis sur les 5 années 2020-2024.

Cet **objectif requiert une parfaite planification** et une **coordination étroite entre le SEY et les collectivités** « maîtres d'ouvrage » (communes, EPCI) compte tenu de la mobilisation financière de ces dernières :

- À hauteur des 60% qui leur incombent pour le réseau électrique (hors reversement R2) ;
- Auquel il convient d'ajouter les montants à financer pour les autres réseaux (éclairage public et télécommunication).

REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

I REDEVANCE R2 2022

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2022

96
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

5 500 532 € HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité =

1 628 655,97 € HT

I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2022

(délibération du 6 octobre 2022)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau
électrique

35%



Travaux sur le réseau
éclairage public

14%



L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant HT des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2022, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 4 février 2022 pour un montant de travaux de 4 026 185 € participant ainsi à 41 opérations.



ZOOM

SUR CHANTIER

I Enfouissement des réseaux sur la commune des Clayes-Sous-Bois

Dans le cadre du Programme Travaux (Article 8) établi chaque année par le SEY, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (SQY) a réalisé l'enfouissement des réseaux sur 2 rues sur la Commune des Clayes-sous-Bois : l'Avenue Parmentier et l'Avenue de la Bienfaisance.

Ces travaux ont permis d'enlever tous les poteaux existants ainsi que les câbles aériens alimentant les riverains en électricité et en télécom. De plus, les travaux ont également permis d'enfouir l'éclairage public et de poser de nouveaux mâts équipés de lanternes à LED permettant des économies d'énergie. La SQY a ensuite réalisé une requalification des rues, rénovant les trottoirs et la voirie dans son intégralité.



LE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (121 communes en 2022). En 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que celles des communes de moins de 2 000 habitants. La taxe de la commune de Bonnelles est gérée par le SEY depuis le 1^{er} janvier 2021.

La TCCFE est prélevée par les fournisseurs d'électricité auprès des usagers (particuliers et professionnels) puis reversée au SEY pour 121 communes en 2022. Le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle est appliqué un coefficient fixé par délibération du Comité à 8 pour l'ensemble des communes.

Chaque trimestre le SEY reverse aux communes, après contrôle, **l'intégralité des montants perçus, déduction faite des frais de gestion fixés à 0,6%**. En 2022, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élèvent à **2 749 K€**, dont **2 731 K€** ont été reversées aux communes.

LE RÔLE DU SEY AVANT LA RÉFORME

- Collecte et exploitation des données trimestrielles fournies par l'ensemble des fournisseurs d'électricité actifs sur le territoire du SEY

| 4 fournisseurs en 2012 | 42 fournisseurs en 2022 |

- Vérification de tous les éléments de la déclaration. *En tant qu'AODE, le SEY peut comparer les données transmises par les fournisseurs avec les états des volumes acheminés communiqués par Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, mais également identifier de nouveaux fournisseurs actifs sur le territoire.*
- Compilation pour chaque commune des montants déclarés par chaque fournisseur et versement trimestriel de la taxe revenant à chaque commune

| 2,7 M€ reversés aux communes en 2022 |

- Redressement des fournisseurs via des demandes de régularisation suite à des erreurs ou des oublis de déclaration.
- Contrôle annuel de cohérence entre les données déclarées par les fournisseurs et les données d'acheminement remontées par le gestionnaire de réseau.



I 2023 : LA RÉFORME DU RÉGIME DE TAXATION DE L'ÉLECTRICITÉ

À compter de 2023, le recouvrement de la taxe sera de la compétence des services fiscaux.

En effet, afin d'harmoniser le dispositif régissant la taxation sur la consommation finale d'électricité, l'ensemble des taxes la composant (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité, la contribution au service public d'électricité (CSPE) parfois nommée Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) sont regroupées depuis le 1er janvier 2023 pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques.

Aussi, jusqu'à présent, les tarifs des TCCFE et TDCFE étaient modulés localement, en contradiction avec le droit communautaire. Un taux unique national est désormais fixé à 8,5 à compter de 2023.

Au second semestre 2023, le montant annuel de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE) sera notifié au syndicat pour les communes de moins de 2 000 habitants ayant transféré leur compétence d'AODE au SEY et pour la commune de Bonnelles. La notification se fera par arrêté préfectoral, à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. L'arrêté comprendra une annexe avec la ventilation de la part par commune.

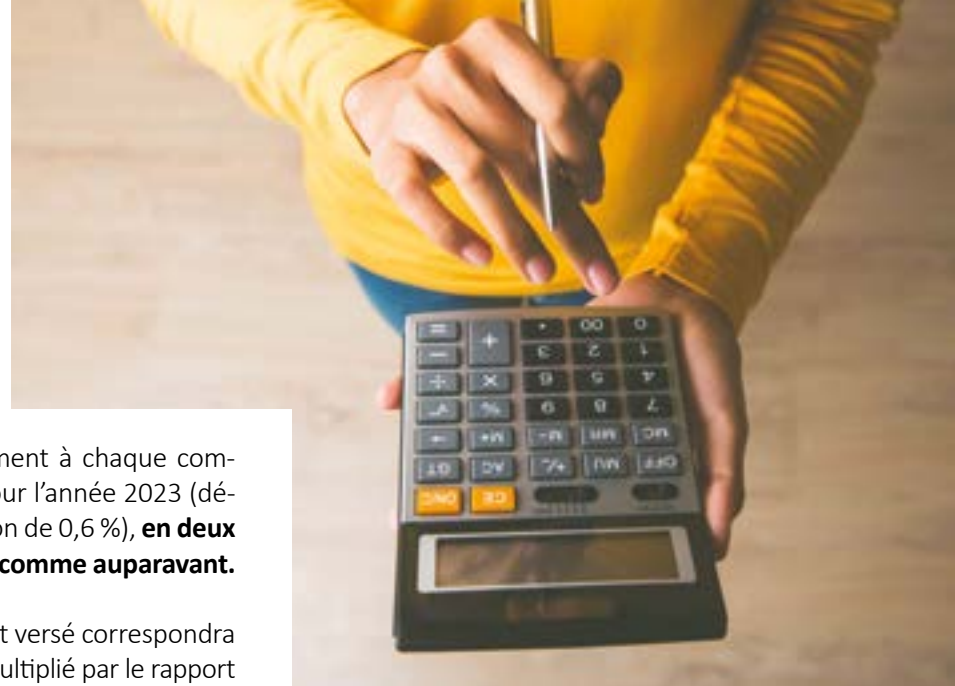
Le SEY procédera au reversement à chaque commune du produit de la taxe pour l'année 2023 (déduction faite des frais de gestion de 0,6 %), **en deux fois et non plus par trimestre comme auparavant.**

À compter de 2024, le montant versé correspondra au produit perçu l'année N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées sur le périmètre de la commune entre les années N-2 et en N-3 et l'évolution de l'indice IMPC hors tabac entre les années N-1 et N-2.

Par ailleurs, il est à noter que des régularisations sont opérées au cours de l'année 2023 par les fournisseurs sur des consommations antérieures à 2023. Le SEY procédera au reversement du produit de la taxe à régulariser en fin d'année 2023, une fois que toutes les régularisations auront été déclarées.

Le SEY et sa fédération nationale, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) restent particulièrement attentifs à d'éventuelles évolutions à venir, notamment sur les modalités de calcul après 2023.

À noter :
le 4^{ème} trimestre 2022 a fait l'objet d'un mandatement en 2023.



LISTE DES 42 FOURNISSEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

- ALPICQ
- ALTERNA / SOREGIES
- ANTARGAZ
- BUDGET TELECOM
- EDF
- ELECOCITE
- ENALP
- ENERCOOP
- ENERGEM
- ENGIE
- ENI GAS POWER FRANCE (ex ALTERGAZ)
- GAZ EUROPEEN / GAZ DE PARIS
- GAZEL ENERGIES
- SOLUTIONS (Ex UNIPER)
- GAZELEC ENERGIES DU SANTERRE
- GEDIA
- GEG SOURCES D'ENERGIES
- GREENYELLOW
- HYDROPTION
- IBERDROLA
- ILEK
- JOUL EKWATEUR
- LLUM ENERGIE CATALANE
- NLG URBAN SOLAR ENERGY
- OHM ENERGIE
- OUI ENERGY
- OVO ENERGY
- PRIMEO (ex ENERGIES LIBRES)
- PROXELIA
- SAS E PONGO
- SELIA SEOLIS
- SOWATT (ELECTRICITE DE SAVOIE)
- SOWEE
- SIPLC (SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC)
- SYNELVA
- TOTAL DIRECT ENERGIE
- UPLE ENERGIE D'ICI
- VATTENFALL
- VOLTERRES
- WEKIWI
- XELAN (PLUM ENERGIE)



**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

91
communes

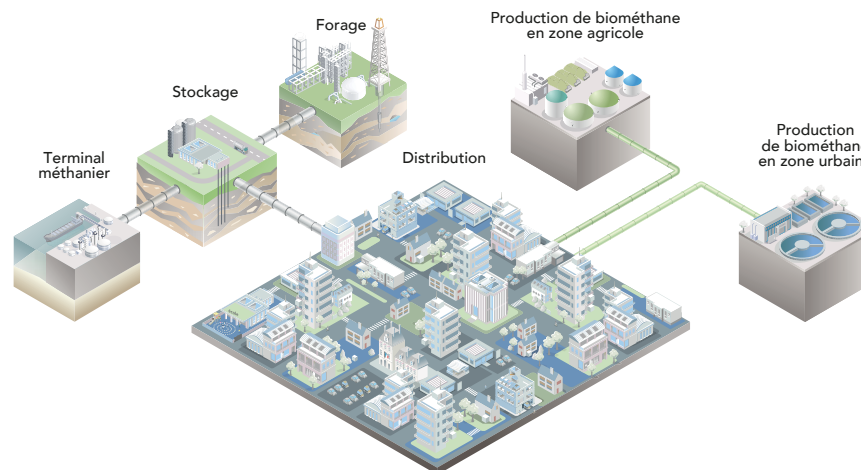
118 445
abonnés

1 749 km
de réseau de gaz

33,4 M€ H.T.
de recettes
d'acheminement

2 362 GWh
acheminés

I LA CHAÎNE GAZIÈRE



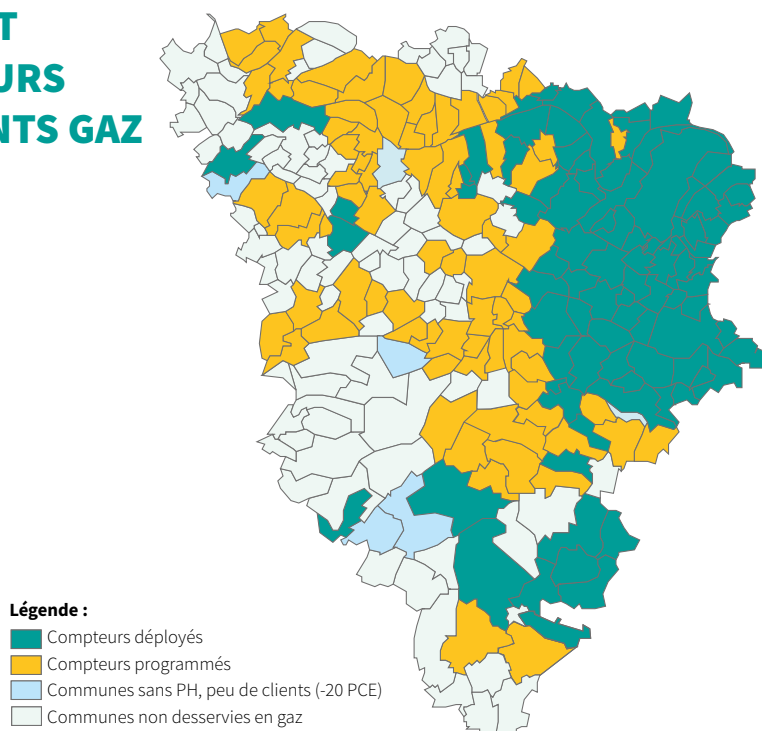
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

| Canalisations (longueurs en kilomètres) | 2022 | 2021 | 2020 |
|--|-------|-------|-------|
| Longueur totale des canalisations | 1 749 | 1 738 | 1 728 |
| Par pression | | | |
| Basse pression (pression de 17 à 25 mbar) | 103 | 106 | 108 |
| Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar) | 1 645 | 1 632 | 1 619 |
| Par matière | | | |
| Polyéthylène (PE) | 1 192 | 1 179 | 1 163 |
| Acier | 530 | 532 | 536 |
| Autres matériaux | 27 | 27 | 28 |

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

| Autres ouvrages | 2022 | 2021 | 2020 |
|--------------------------|--------------|-------|-------|
| Postes de détente réseau | 174 | 172 | 165 |
| Robinets de réseau | 1 057 | 1 016 | 1 033 |
| Branchements collectifs | 7 049 | 7 408 | 7 015 |

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

| 2022 | 2021 |
|---------------------------------|--------------|
| Nombre total d'incidents | |
| 1 893 | 2 081 |



INCIDENTS / NATURE

| Manque de gaz ou défaut pression sans fuite | | Fuite de gaz sans incendie ni explosion | | Incendie et/ou explosion | | Autres natures | |
|---|------------|---|--------------|--------------------------|------------|----------------|------------|
| 473 | 497 | 981 | 1 195 | 225 | 245 | 214 | 144 |

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

| Installations intérieures desservies par GRDF | | Ouvrages exploités par GRDF | | Autres sièges | |
|---|------------|-----------------------------|--------------|---------------|------------|
| 390 | 425 | 1 260 | 1 407 | 243 | 249 |

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

| Réseau | | Branchement individuel ou collectif | |
|------------------------------------|------------|---|------------|
| 30 | 18 | 864 | 920 |
| CI, CM et branchement particulier | | Poste de détente et protection cathodique | |
| 239 | 245 | 5 | 4 |
| Autres ouvrages exploités par GRDF | | | |
| 122 | | 109 | |

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

| Dommages | | Défaut de mise en manœuvre | |
|--|-----------|----------------------------|--------------|
| 64 | 48 | 72 | 110 |
| Défaillance d'installation à proximité | | Incendie | |
| 2 | 1 | 14 | 7 |
| Environnement | | Matériel | |
| 23 | 23 | 1 079 | 1 218 |

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

| | |
|--------------|--------------|
| 2 687 | 4 221 |
|--------------|--------------|

I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2021 2022

5 541 → 5 364

DÉPANNAGE

2021 2022

3 142 → 3 254

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2021 2022

2 399 → 2 110

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2021 2022

2 220 → 1 893



STATIONS PUBLIQUES GNV OUVERTES EN IDF



37

stations publiques GNV ouvertes

Légende

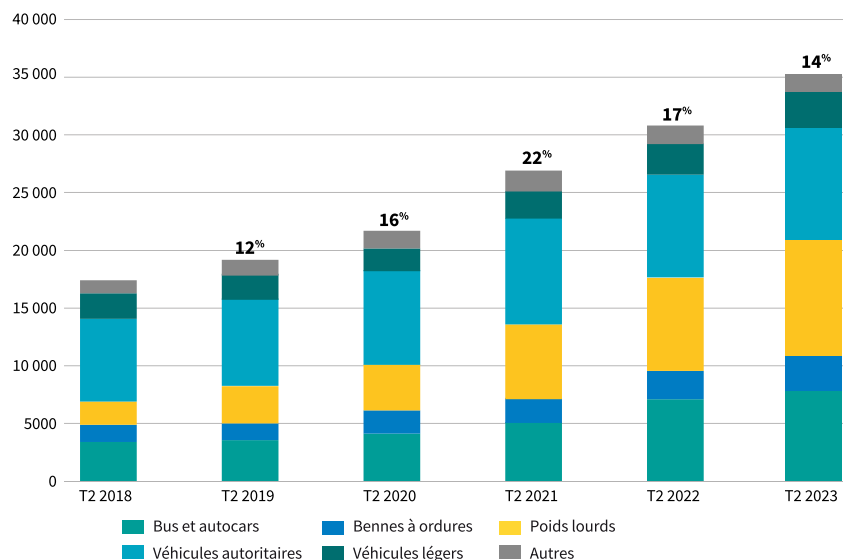
○ Stations en service

● 6 stations GNL-C

● 28 stations (Bio)GNC

● 3 stations (Bio)GNC GNL

Évolution des immatriculations GNV en France



% Evolution de la flotte (par rapport à l'année n-1)

Source : <https://gnv-grtgaz.opendatasoft.com/pages/observatoire/>, août 2022 (mise à jour trimestrielle)
Vigie GNV Île-de-France - Août 2022



I LE BIOMÉTHANE



50

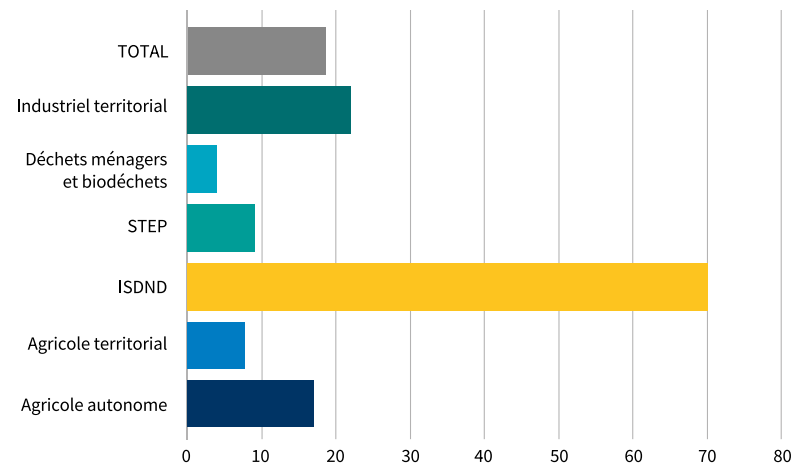
sites injectent du biométhane dans les réseaux de gaz

Légende

- Site de méthanisation agricole
- Centre de stockage de déchets
- Site de méthanisation territoriale
- Station d'épuration

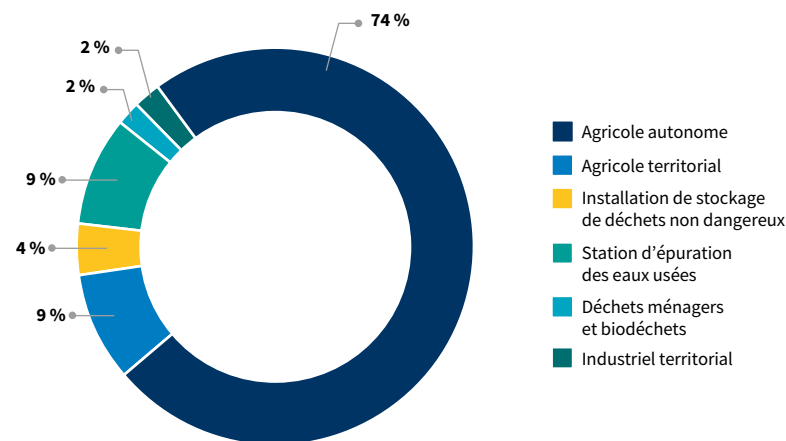
03 Juillet Hypothèses : 8200 heures de fonctionnement en année pleine. Consommation moyenne annuelle d'un logement neuf = 4 MWh/an ; d'un bus roulant au bioGNV = 250 MWh/an.
 Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Juillet 2023

I Capacité moyenne des sites en injection - Île-de-France



Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Juillet 2023
 Externe GRDF

I Typologie des sites en injection en nombre - Île-de-France





**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



I DONNÉES ACHATS GROUPÉS

ÉLECTRICITÉ

GAZ

170

103



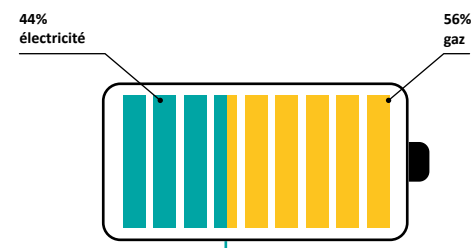
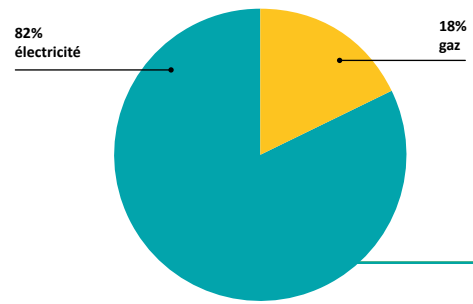
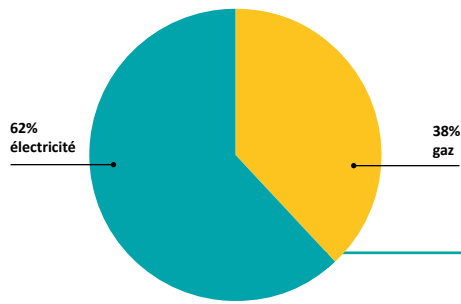
3 922

837



97

122



LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



Continuité dans le suivi du second marché subséquent pour la période de fourniture allant du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Grâce à la consultation de fin 2020 et compte tenu du contexte, le SEY a choisi une offre dite indexée ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) plus compétitive qu'une offre 100% marché. Aussi, seule la part d'énergie hors ARENH a dû être achetée sur le marché (35% du volume).

Cette stratégie ainsi que le dispositif ARENH+, mis en place par le gouvernement, a permis au SEY d'obtenir pour ses adhérents un prix fixe sur l'année 2022 et en légère hausse par rapport à 2021 (+9,9%).

Le groupement du SEY a passé l'année 2022 en minimisant l'impact du marché notamment sur le deuxième semestre 2021.

La stratégie d'achat du SEY a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles compte tenu de l'évolution des prix en 2021.

Courant 2022, le marché d'achat groupé d'électricité a été remis en concurrence pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023.

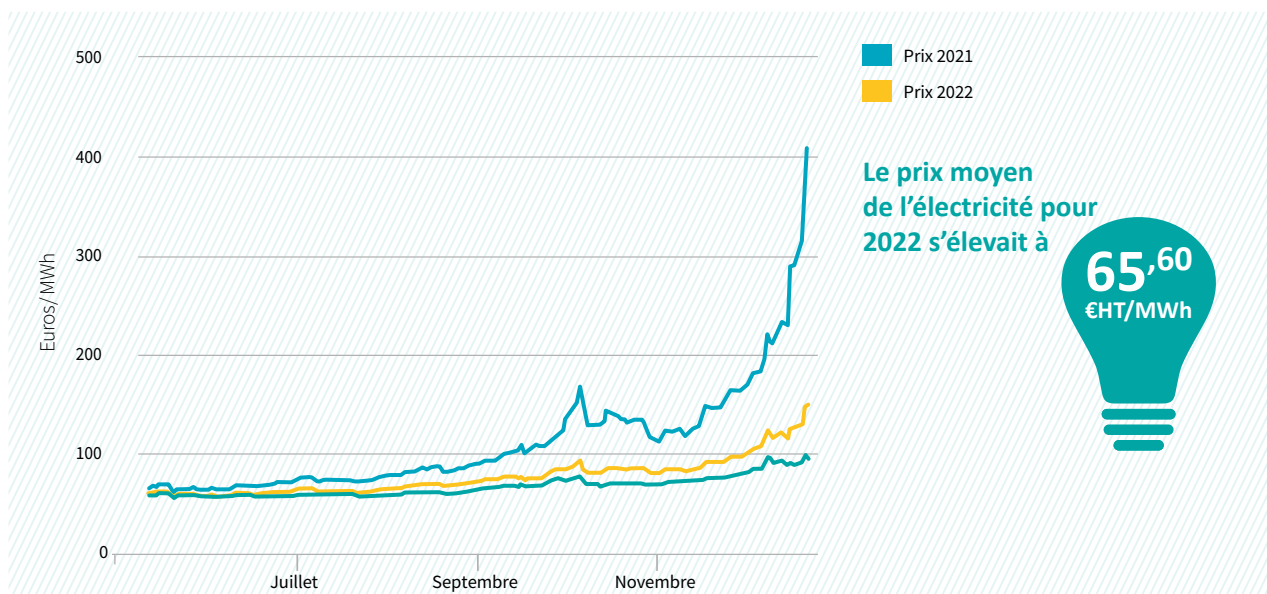
Ce nouveau marché ne comporte plus qu'un lot unique qui regroupe l'ensemble des profils de contrats - C2, C3, C4 et C5 – et qui a été attribué à



Comme toujours, toutes vos demandes (interface client/fournisseur, interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement...) peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

Bien entendu, les services du SEY et plus particulièrement Monsieur Aurélien MOREAU reste à votre disposition en cas de difficultés.

Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.



LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ

Continuité dans le suivi du second marché subséquent pour la période de fourniture allant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Après des prix historiquement bas liés à la crise sanitaire de 2020, les températures relativement clémentes sur les deux derniers hivers et le ralentissement économique, la hausse du marché du gaz connaît des records sans précédent en 2022, liée à différentes raisons : reprise économique et surtout tension politique entre la Russie et l'Ukraine.

Sur l'ensemble pour l'année 2022, l'impact de la hausse des prix du marché a été fortement atténué pour l'ensemble des communes.

Pour les compteurs GI
(relève mensuelle)

29€/MWh
Prix moyen

Pour les compteurs à 14 chiffres
(relève semestrielle)

14,35€/MWh
Prix fixe

La stratégie d'achat mise en place par le SEY a atténué fortement l'impact financier pour l'ensemble des communes pour l'année 2022.

- Pour les compteurs à relève semestrielle (PCE à 14 chiffres) 100% du volume a été sécurisé à un prix attractif.
- Pour les compteurs à relève mensuelle (GI) 50% du volume a été sécurisé, ils ont donc été partiellement impactés par la volatilité du marché.

Courant 2022, le marché d'achat groupé de gaz a été remis en concurrence pour un démarrage au 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau marché a été attribué à



espace-marchepublic@engie.com
09.69.36.54.33

Toutes vos demandes (interface client /fournisseur, interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement ...) peuvent être réalisées via l'espace client du fournisseur ou directement par courriel.

Les services du Sey, et particulièrement Vinciane Authelet, restent à votre disposition en cas de difficultés.

Le groupement de commandes du SEY a permis de limiter les impacts de la volatilité du marché du gaz en 2022, ce qui montre encore une fois la pertinence du groupement.

La stratégie d'achat du SEY a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles : une économie de 2,654 Millions d'euros par rapport au prix du marché.

BiLL-e



Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.





UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (C.E.E)

LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.



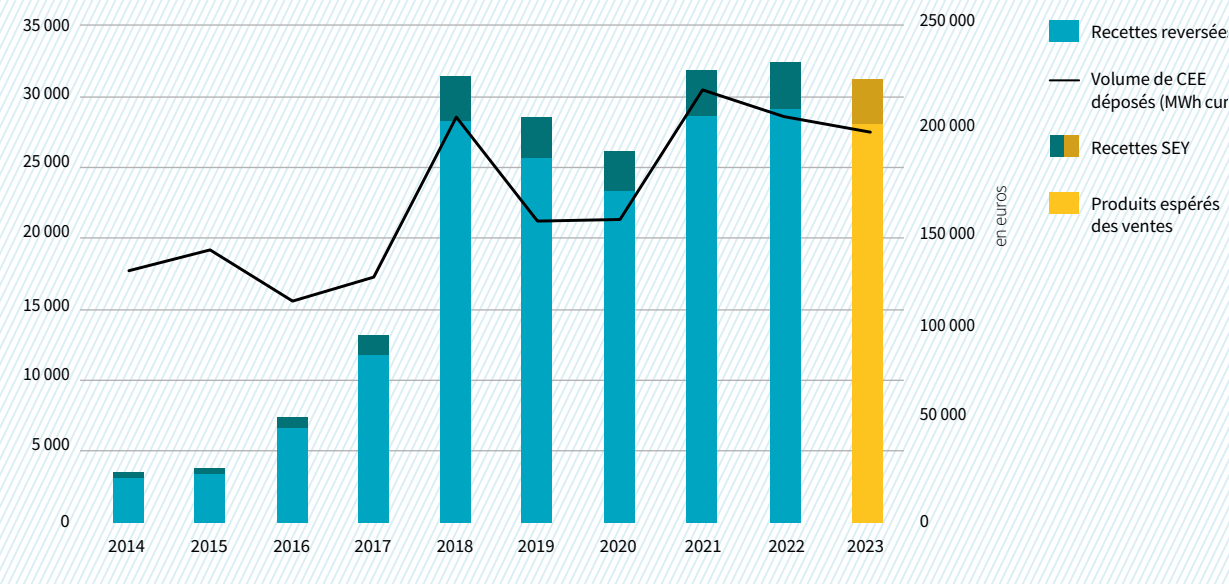
ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) depuis 2013.

LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, **200,1 GWh cumac de CEE ont été valorisés et vendus pour un montant global d'un peu plus de 1 200 K€.**

Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes



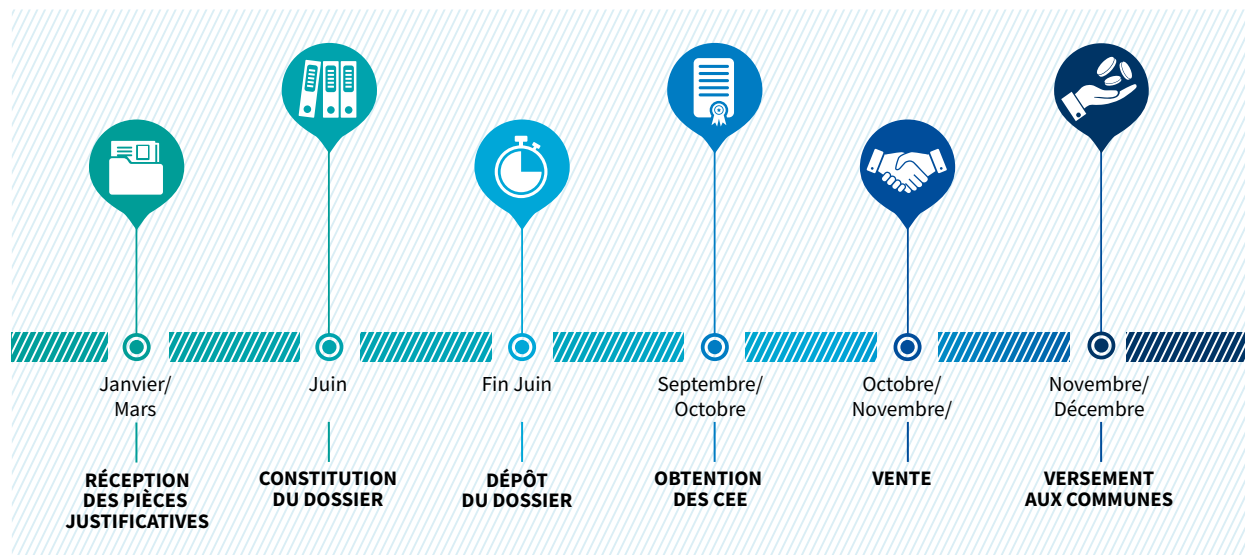


Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant avril les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.

En 2021, 17 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 98 opérations représentant 28,7 GWh. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE qui évoluaient à la baisse fin 2022, la vente n'est intervenue qu'en 2023.

Comme à son habitude, le SEY a procédé à la mise à jour des fiches standardisées de CEE ainsi que leurs mises en ligne sur le site internet du SEY. Une intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^e période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025) a également été réalisée.



L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE : LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parc Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.



14 communes
sous convention ont bénéficié
de l'aide du SEY :

- Bouafle
- Brueil en Vexin
- Evécquemont
- Gaillon
- Jambville
- Le Tremblay sur Mauldre
- Mézières sur Seine
- Mézy sur Seine
- Morainvilliers Bures
- Rochefort en Yvelines
- Rosny sur Seine
- Toussus Le Noble
- Vaux sur Seine
- Villennes sur Seine

29 000 €
d'aide versée par le SEY

Aide portée à **4 000 €** pour
les conventions signées en 2022.





LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

I LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leurs démarches et la rencontre des élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.

Au-delà de la gestion des travaux de construction, de l'exploitation et de la maintenance des installations pendant 20 ans, le SEY devient un producteur d'énergie local. Ainsi l'énergie produite sera

vendue dans le cadre d'une boucle locale à ses membres adhérents.

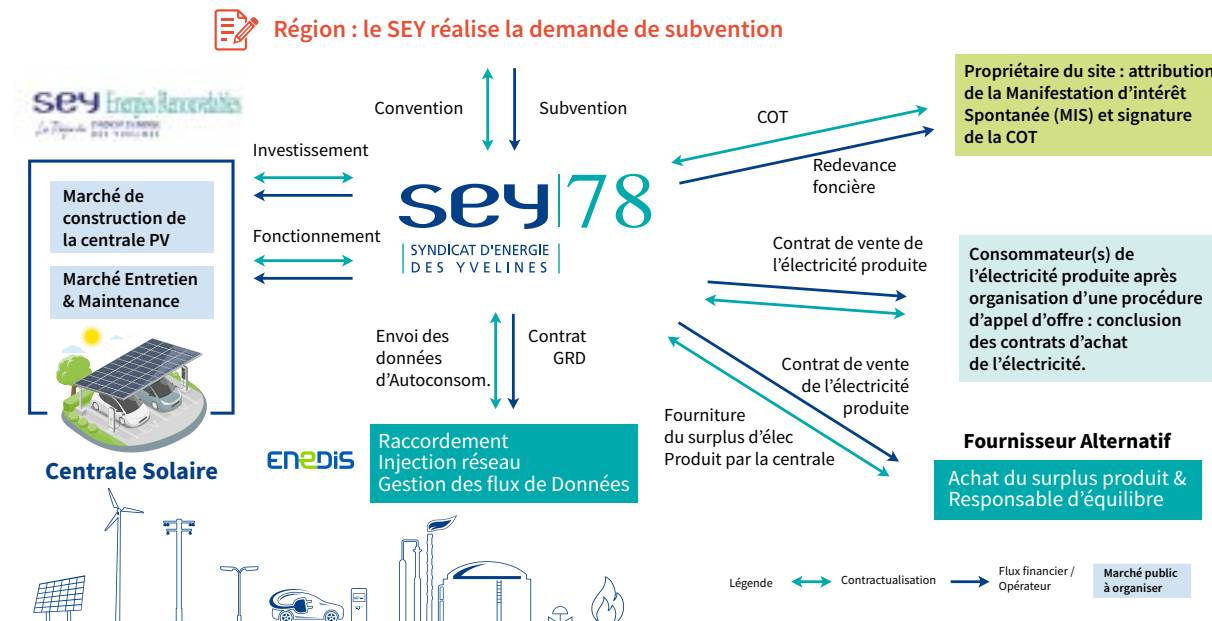


ZOOM SUR

I Le 1^{er} projet de SEY EnR

Le SEY a remporté sa première mise en concurrence en étant attributaire de la Manifestation d'Intérêt Spontanée (MIS) de la Ville de Poissy pour la réalisation d'un projet d'ombrière solaire de 250 kWc, soit 1250 m² sur le parking du Gymnase M. Cerdan. La Convention d'Occupation Temporaire (COT) a été signée dès le début 2023. La production annuelle de cette centrale est estimée à plus de 237 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une cinquantaine de foyers.

Ce projet a fait également l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Ile de France qui soutient ce type d'opération.





ÉCOMOBILITÉ

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »

I DONNÉES CLÉS

4 789 Abonnés Seymaborne



39 537 Transactions



211 min

Durée moyenne par session normale



2 454 Badges distribués



3,43 € Revenus moyen d'une session sur borne normale*



12,74 kWh

Consommation moyenne d'une session sur borne normale*



* Hors confinement



RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

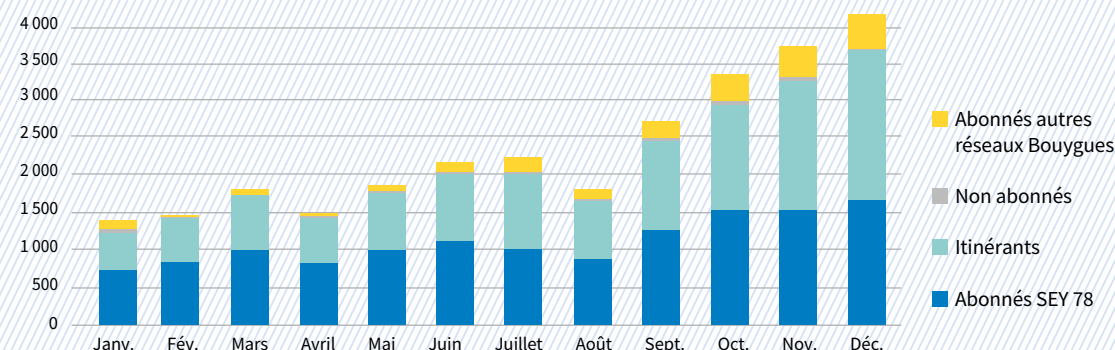


Pour **répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire**, le Syndicat d'Énergie des Yvelines a ainsi développé un vaste programme de bornes de recharge de véhicules électriques : le réseau « SEY ma borne ».

Ainsi, depuis 2019, le SEY a déployé le réseau « SEY MA BORNE » qui comporte aujourd'hui près de 130 bornes sur 58 Communes. Il est à noter que depuis le 1^{er} novembre 2022, la Communauté Urbaine GPS&O a repris la gestion des bornes situées sur son territoire, ces bornes ne font donc plus partie du réseau du SEY.

En 2022, afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge, le SEY a décidé de demander aux communes qui le souhaitent de transférer au SEY leur compétence IRVE. Ainsi, pour les communes ayant transféré cette compétence, le SEY prend en charge les frais de fonctionnement des bornes déjà existantes ainsi que les frais d'investissement et de fonctionnement des nouvelles bornes installées à partir du 1^{er} janvier 2023 sur ces communes. Pour cela, le SEY a fait réaliser un Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) qui a été déposé en préfecture et validé.

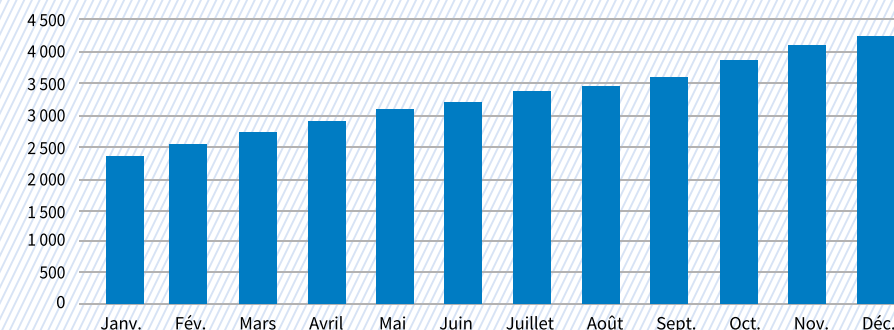
NOMBRE DE SESSIONS



Décembre 2020
Environ 1 600 sessions

Décembre 2021
Environ 4 200 sessions

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS





CHIFFRES CLÉS DES IMMATRICULATIONS - DÉC. 2022

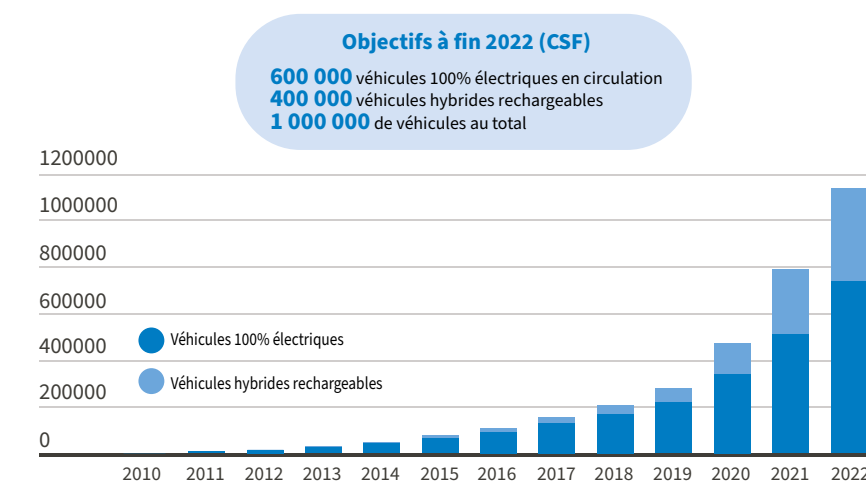
| | Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques | Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV) | Total |
|--------------------------------|---|---|-------------------|
| Immatriculations décembre 2022 | 27 881 (+ 13,1 %) | 14 580 (- 6,3 %) | 42 461 (+ 5,6 %) |
| Total 2022 | 219 755 (+ 26,1 %) | 127 110 (-10,4 %) | 346 865 (+ 9,8 %) |

RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2022 (VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES)

- **42 461** véhicules électriques et PHEC immatriculés en décembre 2022 en France
- **22,2 %** de parts de marché
- **+ 5,6 %** par rapport à décembre 2021

Source : Avere-France / AAA Data

ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2010



Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE





I L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY.

Le SEY a lancé en 2020 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :



Ces 6 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat en mars 2021. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés. Les tarifs des Bureaux d'Études sont disponibles sur demande aux services du SEY.

I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Certains enrobés sont susceptibles de contenir de l'amiante, rendant complexes, voire dangereux, les travaux de voirie. Afin d'aider les collectivités chargées, sur le domaine public, de procéder à des opérations de détection d'amiante, désormais obligatoires, le SEY, en collaboration avec deux autres syndicats d'énergie, ont lancé un groupement de commandes.

Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie. Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le Sigeif, le Sdesm (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le Sey78 (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de deux cents collectivités y ayant répondu favorablement.

Le premier marché attribué le 09 Juillet 2019 à la société DOMOBAT est arrivé à échéance en juillet 2023. Un nouveau marché a été lancé et sera attribué en octobre 2023.





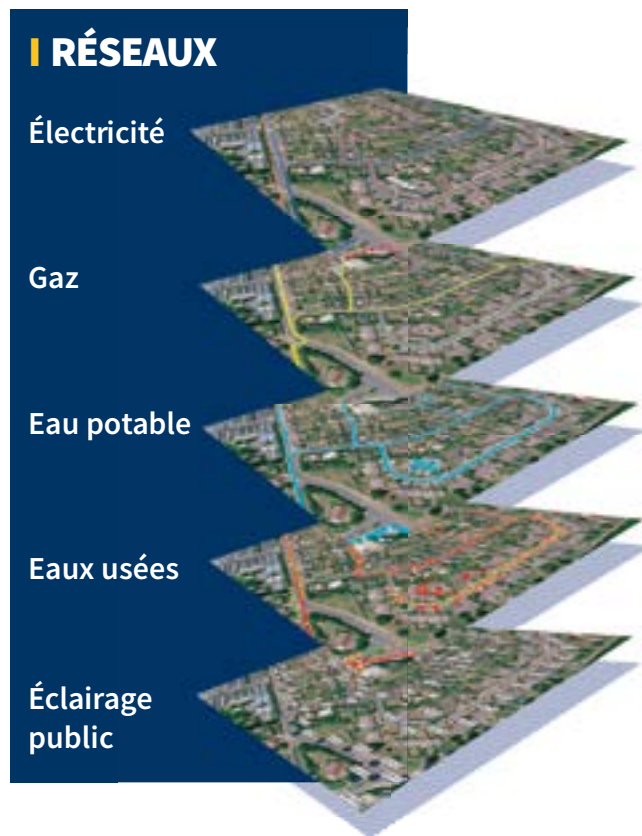
SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz

pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

De plus, bientôt, une base est en cours de création pour intégrer le réseau d'éclairage public sur le Portail Cartographique.



LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY

LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

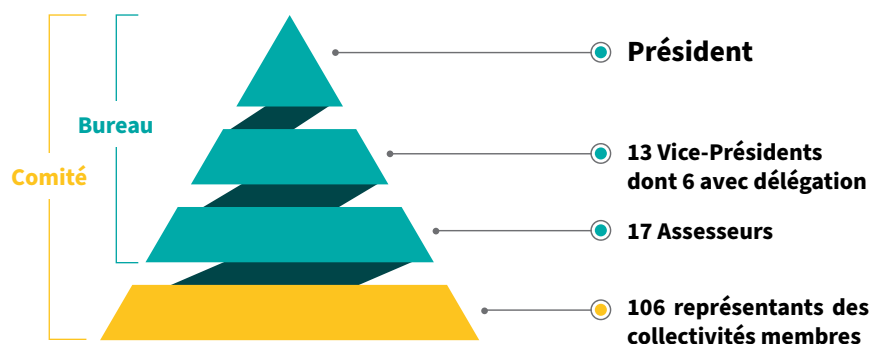
LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 201 communes (1 031 860 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achat groupé d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la Maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *88 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
soit :
137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

| | COMMUNES INDIVIDUELLES | SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS | | | | |
|------------------------------|------------------------|---|-------------------------|-----------------|---------------------------|------------------|
| | | SIERTECC | RAMBOUILLET TERRITOIRES | SIRE | SAINT QUENTIN EN YVELINES | SEINE SAOÛRE |
| 201 communes | 88 | 14 | 31 | 7 | 5 | 56 |
| 1 031 860 habitants | 364 762 h | 245 574 h | 29 002 h | 20 292 h | 82 794 h | 289 436 h |
| Nb dél Tit ELEC = 137 | 100 | 11 | 3 | 1 | 7 | 15 |
| Nb dél Sup ELEC = 137 | 100 | 11 | 3 | 1 | 7 | 15 |
| Nb dél Tit GAZ = 53 | 35 | 0 | 0 | 0 | 3 | 15 |
| Nb dél Sup GAZ = 53 | 35 | 0 | 0 | 0 | 3 | 15 |



LE BUREAU

LE COMITÉ

Le 1^{er} Comité post-élections s'est réuni le 5 novembre 2020 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Laurent Richard a été réélu Président du SEY pour la nouvelle mandature 2020-2026.

Comptant 6 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau était initialement composé de 30 membres chargés d'assister le Président dans la gestion du syndicat. Au cours de l'année 2022, 1 Vice-Président et 3 assesseurs ont démissionné.

LES VICES PRÉSIDENTS

LE PRÉSIDENT



Laurent RICHARD

Président du SEY

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental



Benoît PETITPREZ

1^{er} Vice-Président
Rambouillet



Vincent MEZURE

2^{ème} Vice-Président
Bougival



Charles PRELOT

3^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Henri-Pierre LERSTEAU

4^{ème} Vice-Président
Plaisir



Christophe MOLINSKI

5^{ème} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Eric MARTIN

6^{ème} Vice-Président
Montainville



Michel CARRIÈRE

7^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO

8^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Dominique TURPIN

9^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI

10^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Benoît BOUHEBEN-DEMAY

11^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUCH

12^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



LES ASSESSEURS



Micha ACKERMANN
Assesseur
Chavenay



Cédric AOUN
Assesseur
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUCHLLIGA
Assesseur
Sartrouville



Bertrand COQUARD
Assesseur
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Sandrine DOS SANTOS
Assesseur
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Assesseur
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Assesseur
Marly-Le-Roi



Jean-Pierre HARDY
Assesseur
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Christine HERREBRECHT
Assesseur
Houilles



Stéphane JEANNE
Assesseur
GPS&O
Oville-sur-Montcient



Didier MARTINEZ
Assesseur
GPS&O
Porcheville



Jean-Michel THIRANT
Assesseur
Mareil-Le-Guyon



Guy YVART
Assesseur
Dammartin-En-Serve



COMITÉ

- 10 février
- 10 mars
- 6 octobre

BUREAU

- 4 février
- 4 octobre

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2022 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026
(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

| COMMUNES au 31/12/2022 | ÉLECTRICITÉ | |
|-------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| ADAINVILLE | Edouard ODIER | Hervé BARBIER |
| AIGREMONT | Samuel BENOUDIZ | Yannick RAYNAUD |
| ANDELU | Olivier RAVENEL | Charles CRESTLEY |
| AUTEUIL-LE-ROI | Michael DE LAROCHE | Jean-Luc CAPELLE |
| AUTOUILLET | Philippe BOUHELIER | Cédric BSCHORR |
| BAILLY | Denis PETITMENGIN | Éric VERPIEREN |
| BAZEMONT | Thierry NIGON | Jean-Bernard HETZEL |
| BENNECOURT | Jocelyne MANN | Henry LECLER |
| BEYNES | | Philippe GUILLONNEAU |
| BLARU | Marie-France PIERRE | Farouk EL MANOUNI |
| BOINVILLIERS | Laurence GAULT | Alexandrine BAUNOT |
| BOISSY MAUVOISIN | Alain GAGNE | Frank GAREAU |
| BOISSY-SANS-AVOIR | Christine MATHIEU | François TOIS |
| BONNIERES SUR SEINE | Benoit DESMOUSSEAUX | Daniel ROUX |
| BOUGIVAL | Vincent MEZURE | Jean-Marie CLERMONT |
| BREVAL | Michel ABRAHAM | Jacky LECLERC |
| BUC | Bernard MILLION-ROUSSEAU | Stéphane TOUVET |
| BULLION | Xavier CARIS | Éric CHABANNE |
| CHAMBOURCY | François ALZINA | Christophe PRIOUX |
| CHATEAUFORT | Bernard LERISSON | Yonel GOUNOT |
| CHAUFFOUR-LES-BONNIERES | Schéhérazade DENIARD | Pierre BARD-MALHOUITRE |
| CHAVENAY | Micha ACKERMANN | Xavier COUINEAU |
| CONDÉ-SUR-VESGRE | Stéphane BLAIRON | Jean-René TANCREDE |
| COURGENT | Jean-Paul BARON (Maire) | Absence de nomination |
| CRAVENT | Jacky JOUBERT | Denis FAUGERES |
| DAMMARTIN-EN-SERVE | Guy YVART | Ghislaine SIWICK |
| FEUCHEROLLES | Michel DELAMAIRE | Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE |
| FRENEUSE | | Patrice LEMAIRE |
| GALLUIS | Georges WILLEMOT | Annie LOBSTEIN |
| GAMBAIS | Laurent DACULSI | Bertrand NEVEUX |
| GARANCIERES | Philippe ENARD | Michel SECONDAT |
| GOMMECOURT | Gérad SOLARO | Arnaud THOMAS |
| GOUPILLIERES | Régine FRANCOIS | Stéphane JEAN |
| GRANDCHAMP | Benjamin MASI | Jean-Philippe DUPUY |

| COMMUNES au 31/12/2022 | ÉLECTRICITÉ | |
|--------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| GROSROUVRE | Paul STOUDEUR | Isabelle RAMAIN-SOUDANNE |
| HERBEVILLE | Roger HENEULT | Gérald DEROUET |
| HOUILLES | Marina COLLET | Clément BATTISTINI |
| | Christine HERREBRECHT | Christophe HAUDRECHY |
| | Sylvère MAGA | Sébastien SIMONIN |
| JOUARS-PONTCHARTRAIN | Willy BOYÉ | Wulfran GAMPACKAT |
| LA HAUTEVILLE | Marc COURTEAUD | Christian GLUCKMAN |
| LA QUEUE-LEZ-YVELINES | Alexis MARCHANDISE | Jean-Michel ALLIRAND |
| LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE | Christian GACHENOT | Jean-Luc RATIEUVILLE |
| LE MESNIL-LE-ROI | Didier KENISBERG | Janick CHEVALIER |
| LE PECQ | Agnès BUSQUET | Pascal SIMONNET |
| LE PORT-MARLY | Nicole GAUTIER | Romarc LENOIR |
| LE TARTRE-GAUDRAN | Hervé GRANDURY | Franck PERROT |
| LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE | Thierry BIORET | Alain MOLL |
| LES MESNULS | Christian BRAILLARD | Pablo SCIANDRA |
| L'ETANG-LA-VILLE | Jean-Luc LACHETEAU | Thierry PEDROS |
| LIMETZ-VILLEZ | Serge ARMAND | Valérie MILON |
| LOMBOYE | Ivan BOUSSION | Jean-Michel ETIENNE |
| LONGNES | | Christian PUPPINCK |
| LOUVECIENNES | Marc RICHARD | Murielle CHARLES-BERETTI |
| MARCQ | Olivier SAINT-LEGER | Frédéric JUHAS |
| MAREIL-LE-GUYON | Jean-Michel THIRANT | Frédéric VALTON |
| MAREIL-MARLY | Lionel LIOTIER | Jean-Bernard BISSON |
| MAREIL-SUR-MAULDRE | Frédéric MUSILLAMI | Karine GONCALVES |
| MARLY LE ROI | Jean-Luc GAGNIERE | Jean-Guillaume DATIN |
| MAULE | Laurent RICHARD | Olivier LEPRETRE |
| MENERVILLE | Thomas ABBOU | Michaël ESTEVEZ |
| MERE | Jean GARNIER | Simon COULOMBEL |
| MOISSON | Marc BONMARCHAND | Thierry PAULME |
| MONDREVILLE | George LEMONNIER | Grégory ROBERT |
| MONTAINVILLE | Éric MARTIN | Jean-Philippe PELLE |
| MONTCHAUVEY | Thierry GIRAUDIER | Thibaud CATALAN |
| MONTFORT-L'AMAURY | Jean-Claude CAIN | Patrick LEMAÎTRE |
| MULCENT | Bruno LEFRERE | Brice CHAPPEY |



Noms surlignés en gras :
Délégués Energie représentant
leur collectivité à l'électricité et au gaz



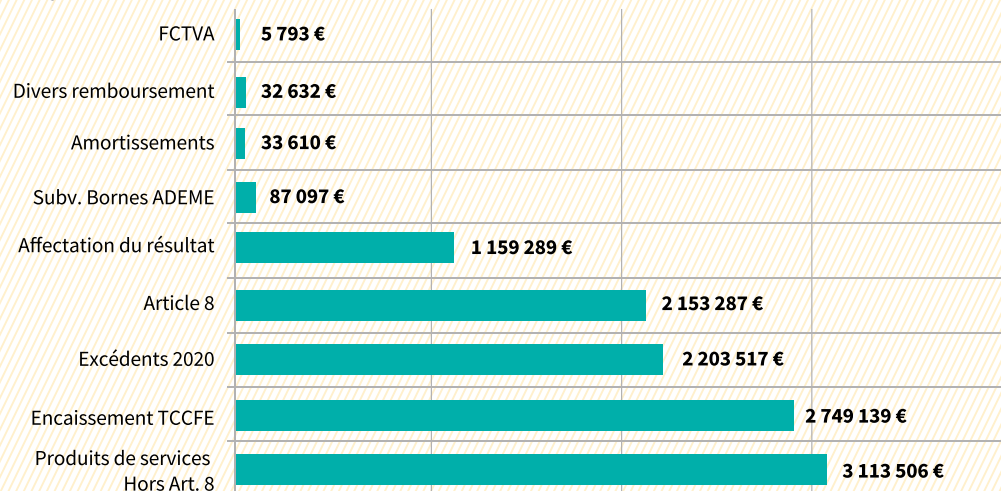
| COMMUNES au 31/12/2022 | ÉLECTRICITÉ | |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| NEAUPHLE-LE-CHATEAU | Bruno CAUQUIL | Éric LE RAY |
| NEAUPHLE-LE-VIEUX | Jean-Claude HUSSON | Magali DESDOITS |
| NEAUPHLETTE | Alain GARRIGOU | Christian GUILLOT |
| NOISY-LE-ROI | Christophe MOLINSKI | Marc TIMSIT |
| NOTRE-DAME-DE-LA-MER | Bruno BOUVERY | Jean-Luc MAILLOC |
| RAMBOUILLET | Philippe COSTE | Clarisse DEMONT |
| | Benoît PETITPREZ | Jean-Louis MARION |
| | Leila YOUSSEF | Marie RICART |
| RENNEMOULIN | Benjamin DEVELAY | Laurent CLAVEL |
| ROSAY | Frédéric FERRY | Christophe PERREL |
| ST ARNOULT-EN-YVELINES | Michel JOLLY | Thierry FARROUX |
| ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE | Farès LOUIS | Jacques DELEPOULLE |
| SAINT-GERMAIN-EN-LAYE | Christine GOTTI | Nicolas LEGUAY |
| | Elisabeth GUYARD | Ilham NASRI |
| | Serge MIRABELLI | Maurice SOLIGNAC |
| SAINT ILLIERS LA VILLE | Sylvain DANIEL | Philippe SALGADO |
| SAINT ILLIERS LE BOIS | Joel CHATELAIN | Jean-Louis QUESNEL |
| SAINT-NOM-LA-BRETECHE | Gérard PARFAIT | Christelle BARDEILLE |
| SAINT-REMY-L'HONORE | Patrick RATEL | Gérard BUISSON |
| SARTROUVILLE | M'barek BOUCHLLIGA | Arlette LEBERT |
| | Benoit BOUHEBEN-DEMAY | Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN |
| | Hassan DRIF | Benoit NOJAC |
| | Nadia EL LETAIEF | Dolorès PINTO RODRIGUES |
| | Alice HAJEM | Brigitte THOUVENIN |
| SAULX-MARCHAIS | Maryline GAMBLIN | Jacques CHAUMETTE |
| SEPTEUIL | Franck ROUSSEAU | Valérie TETART SALMON |
| SONCHAMP | Luc JANOTTIN | Frank POULON |
| THIVERVAL-GRIGNON | Daniel BOSSE | Sandrine JOURNÉ |
| THOIRY | Anne N'DIAYE | Bruno JESUS |
| TOUSSUS-LE-NOBLE | François-Xavier MOREAU | Muriel COSTERMANS |
| VICQ | Heraldo VILLEGAS | Yann ROBERT |
| VILLIERS-LE-MAHIEU | Robert RIVOIRE | Patrick BOURDEAUX |
| VILLIERS-ST-FREDERIC | Xavier MURAT | Vincent PATRONE |

| EPCI au 31/12/2022 | ÉLECTRICITÉ | |
|-----------------------------|---|--|
| | DÉLÉGUÉS TITULAIRES | DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS |
| RAMBOUILLET TERRITOIRES | Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER | Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET |
| SIRE | Cédric AOUN | Jean-Pierre LAIGNEAU |
| SQY | Françoise BEAULIEU Laurent BLANCQUART Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL | Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRIN Sophie STUCKI |
| COMMUNAUTE URBAINE GPS&O | Fabien AUFRECHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Clara BERMANN Stéphane JEANNE Joël MARIAGE Didier MARTINEZ Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Maël WOTIN Dominique TURPIN Lionel WASTL | Maurice BOUDET Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Edwige HERVIEUX Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI |
| SIERTECC | Cédric AOUN Rachid BOUHOUCHE Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES | Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN |

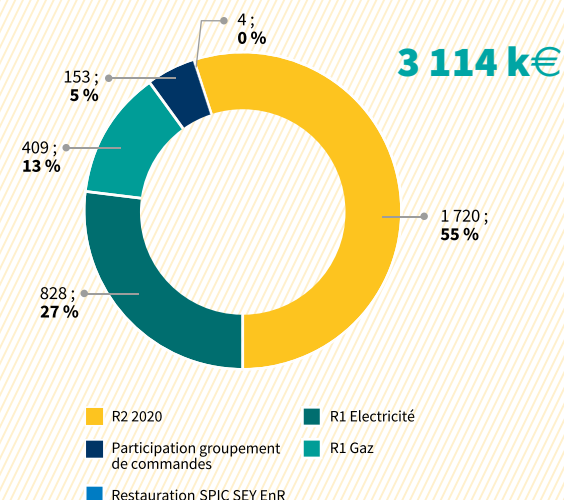
LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2022

LES RECETTES 2022

En k€



Détails des produits des services :



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) : En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Electricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes : Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achat d'énergie et de bornes de recharge). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents

La Taxe sur la Consommation Finales d'Electricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Bonnelles depuis 2021.

Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.

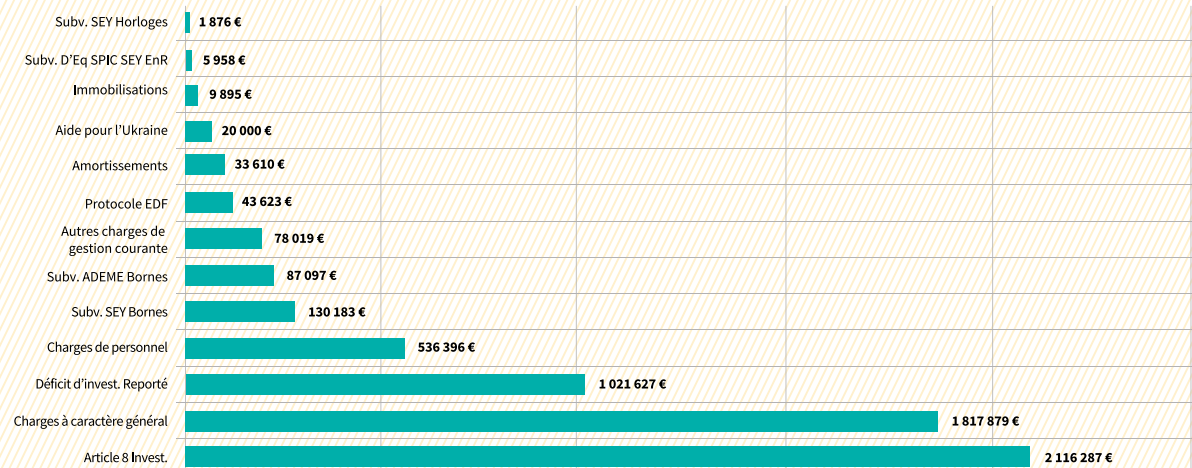
Les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 ont été votés en séance le 14 mars 2023 :

| | Résultat d'exercice 2022 | Excédents 2021 reportés | Résultat cumulé au 31/12/2022 |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Fonctionnement | 666 299,39 | 2 203 517,16 | 2 869 816,55 |
| Investissement | 1 056 738,26 | -1 021 627,43 | 35 110,83 |
| Résultat au 31/12 | 1 723 037,65 | 1 181 889,73 | 2 904 927,38 |



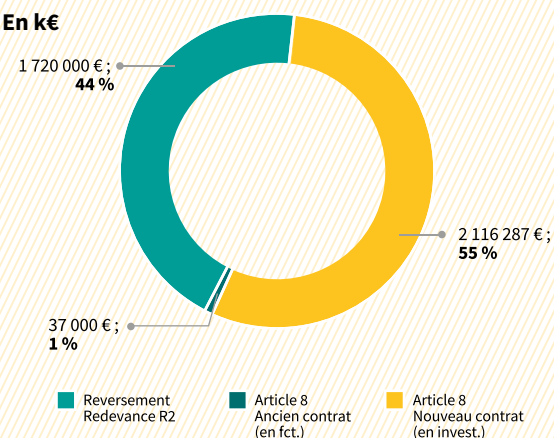
LES DÉPENSES 2022

En k€



Détail R2 / Article 8

En k€



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général : Elles regroupent les charges de structure (achat d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de **10 %** des dépenses de fonctionnement en 2022.

De l'atténuation des produits : Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Electricité.

Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles : Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles : Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

| | 2020 | 2021 | 2022 |
|----------------------------|--------------|----------------|--------------|
| Mandats de dépenses | 1 162 | 1 257 | 1 307 |
| Titres de recettes | 962 | 570 | 631 |
| TOTAL | 2 124 | 1 827 | 1 938 |
| Variation 2019/2021 | | -8,76 % | |

La baisse du nombre de titres en 2021 s'explique par un regroupement des titres de TCCFE par fournisseur au lieu d'un titre par commune pour certains.

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

NOUVEAUTÉ 2022

Généralisation de la solution mutualisée de facturation CHORUS PRO

RAPPEL BUDGET 2022

| | Dépenses/Recettes |
|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2022 | 10 960 000 € |
| Investissement 2022 | 4 704 000 € |
| TOTAL | 15 664 000 € |



Les documents budgétaires sont consultables sur notre site Internet :



LES RESSOURCES HUMAINES

I UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Aurélien Moreau
Contrôle de concession
Électricité, MDE et EnR
Technicien principal



Vinciane Authelet Champol
Juridique et Partenariat
Attaché



Denis Karm
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Michèle Gavois-Mage
Programmes de travaux,
redevances et CEE
Adjoint administratif
principal



Paulo Dos Ramos
Travaux et bornes de recharge
Technicien principal



Delphine Clairet
Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



+ 1 ingénieur en chef de classe normale



Nadège Naëron
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif principal



Sibille ROUY
Assistante administrative
Adjoint administratif titulaire



I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière. Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

8 agents dont 5 titulaires et 3 contractuels

4

Femmes



4

Hommes



536 396 €

Charges de personnel

I RECRUTEMENT D'UN AGENT PERMANENT :

Madame Sibille ROUY, Adjoint administratif titulaire, a été recrutée depuis le 1^{er} septembre 2023 en tant qu'Assistante de gestion administrative. Elle va intervenir en appui administratif sur les missions techniques du Syndicat (bornes de recharge, solaire photovoltaïque, MDE...). Elle participera également à la communication du syndicat et notamment à la mise à jour du site internet www.sey78.fr, la création de supports de communication et la rédaction d'articles. Elle travaillait jusque-là en tant qu'Assistante de Direction au service Bâtiments de la Mairie de Maisons-Alfort (94). Toute l'équipe du SEY lui souhaite la bienvenue.

I COMMUNICATION



La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet.

www.sey78.fr.

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : **accueil@sey78.fr**

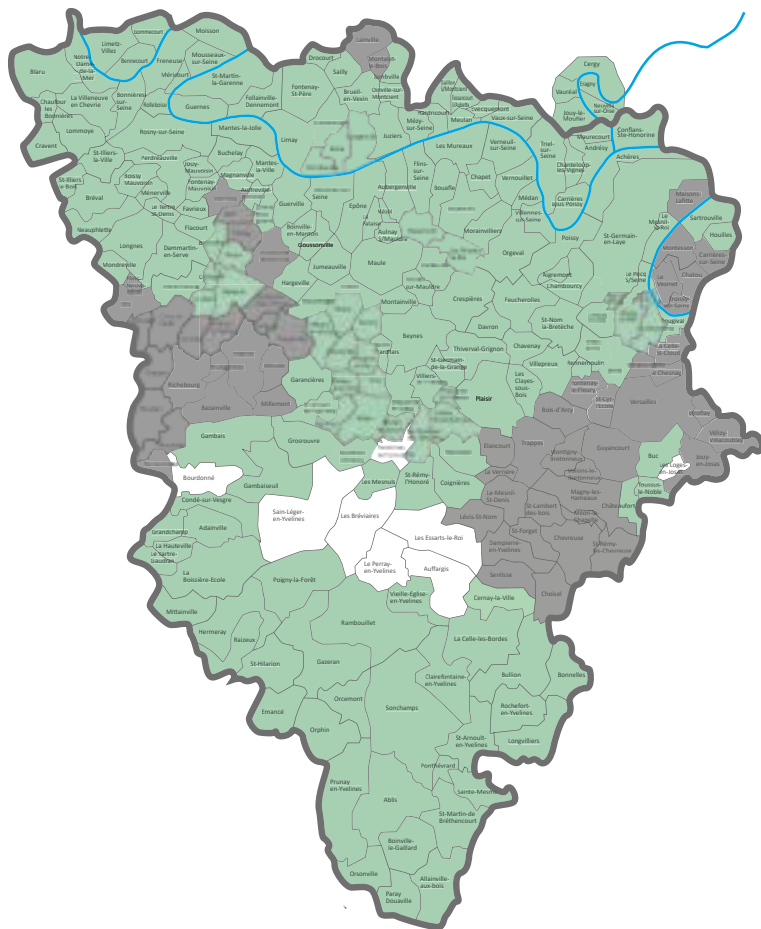
Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.



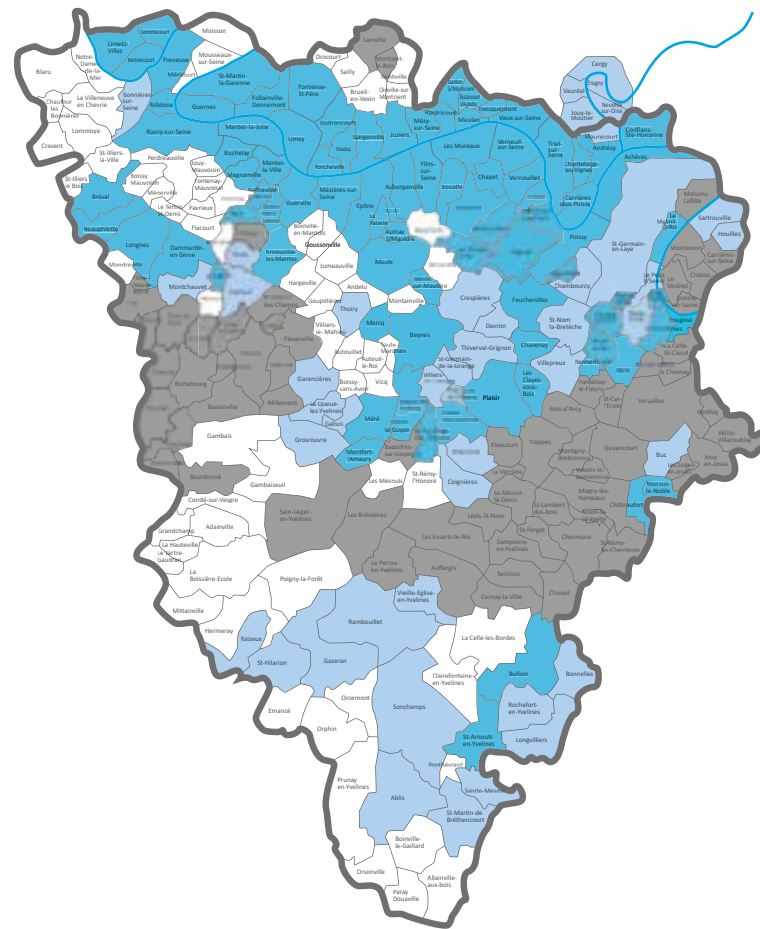
CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

COMPÉTENCE GAZ



Communes desservies en gaz, appartenant au SEY :

- Adhérentes pour la compétence gaz
- Non adhérentes pour la compétence gaz

- Communes adhérentes à d'autres autorités concédantes ou indépendantes
- Communes non desservies en gaz



sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr